

Des programmes de réalisation d'unités de fabrication et de transformation, couvrant une large gamme de produits industriels destinés aux autres activités économiques et sociales, continueront d'être engagés dans les branches déjà existantes, afin d'augmenter la capacité de production et répondre à l'augmentation des besoins du pays. Il convient, de plus, d'élargir ces programmes à d'autres branches pour faire face aux besoins nouveaux induits par le développement économique, social et culturel du pays.

Les entreprises nationales doivent impulser, mettre en place et développer des capacités nationales de sous-traitance et de services industriels. Ces activités constituent un facteur important qui favorise une plus grande participation des différents opérateurs nationaux, notamment les collectivités locales et le secteur privé national.

Parallèlement au vaste programme de réalisation d'unités nouvelles dans la plupart des branches industrielles, le choix des filières et des techniques doit s'orienter vers la réalisation d'unités de taille maîtrisable.

Par ailleurs, l'accroissement rapide de la population active impose à l'économie nationale de créer sans cesse un volume d'emplois important. Le secteur industriel doit continuer d'apporter une contribution conséquente à la satisfaction de cet objectif de progrès et de justice sociale.

La création d'emplois doit s'accompagner d'une amélioration de la productivité, car seule la sauvegarde d'une productivité élevée peut garantir des progrès continus, la création de nouvelles richesses et, partant, la création de nouveaux emplois.

La création d'emplois dans le secteur industriel s'orientera avec davantage de rigueur vers les emplois directement productifs, limitant les emplois indirectement productifs au strict nécessaire.

L'étendue de la gamme des produits fabriqués par les unités industrielles existantes permet déjà de couvrir d'importants besoins de consommation, notamment ceux d'alimentation, d'habillement, d'éducation et de construction.

Il convient cependant de consolider et d'améliorer les conditions d'accumulation nécessaires à la production des biens de consommation courants et de première nécessité, tout en œuvrant à la diversification de la fabrication de gammes nouvelles de produits pour s'adapter aux exigences toujours plus grandes de la consommation qui évolue rapidement sous l'effet de la dynamique des revenus et de l'accroissement démographique. Le développement dans ces secteurs doit être global et concerner progressivement toutes les gammes de produits, depuis les produits alimentaires de base jusqu'aux produits manufacturés destinés à l'habillement, à l'équipement du logement et des ménages, aux loisirs et à la culture ; un accent particulier sera mis sur l'amélioration aussi bien quantitative que qualitative des produits.

Des programmes spécifiques destinés à satisfaire les besoins de défense nationale et des plans de reconversion industrielle sont à mettre en œuvre.

Il convient également de mettre en place, pour l'ensemble des branches industrielles, des programmes d'adaptation et de modernisation utiles à l'ensemble des branches industrielles.

Une industrie diversifiée de transformation exige de consentir un effort soutenu et constant de mobilisation de l'ensemble des énergies et ressources nationales. Le secteur privé national dispose, à cet égard, de capacités d'épargne et d'initiative qui doivent être insérées dans le processus de planification et de développement national.

La densification du tissu industriel sera fortement consolidée par l'apport des collectivités locales dans la réalisation d'unités industrielles de petite et moyenne dimensions.

4 — Promouvoir les industries qui garantissent l'accès au progrès technologique

La préparation de l'avenir industriel du pays nécessite la mise en œuvre d'actions appropriées visant à maîtriser des industries telles que l'électronique, l'informatique, les techniques de communication, la robotique, l'aéronautique et la biotechnologie.

Ces actions devront être mises en place de façon progressive et viser à répondre, en priorité, aux besoins économiques et sociaux nouveaux du pays, tout en contribuant à l'effort de recherche scientifique et d'amélioration des niveaux de qualification. Dans ce contexte, les cadres algériens sont appelés à prendre toutes leurs responsabilités en vue de maîtriser et de développer la technologie.

Ces actions doivent s'appuyer sur des structures de production et de recherche nationales et faire appel à des formules d'association avec des partenaires étrangers, en mesure de garantir à l'Algérie, la maîtrise des technologies ainsi que l'accès de nos produits aux marchés extérieurs.

5 — Promouvoir la petite et moyenne industrie et redonner vie à l'artisanat traditionnel

Le niveau de développement atteint par l'économie nationale et les impératifs d'intégration font que la petite et moyenne industrie retient, aujourd'hui, davantage l'attention en raison de ses apports multiples à l'économie nationale.

L'un des objectifs essentiels de l'effort de développement du pays est de mobiliser toutes les potentialités matérielles disponibles dans le cadre de la politique de décentralisation. Il s'agit de promouvoir l'esprit d'initiative à la base et de libérer toutes les énergies créatrices.

La petite et moyenne industrie, de par sa multiplicité, sa diversité et l'étendue de son implantation à travers le territoire national, participe à la réalisation des objectifs d'aménagement du territoire, de valorisation des ressources locales, de densification du tissu industriel, de création d'emplois, de mobilisation de l'épargne nationale et de satisfaction des besoins économiques et sociaux.